



## dès la rentrée, dans l'unité, Agir Réagir s'Opposer et Lutter tous ensemble!

En cette rentrée 2007, 21 000 élèves en plus seront scolarisés dans le 1er degré, l'année prochaine ce seront 37 200 élèves supplémentaires qui seront attendus.

Ce sont les chiffres du ministère, et pourtant 11500 postes disparaîtront dans l'ensemble de l'Education Nationale au budget 2008 ! La volonté de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est clairement affichée, avec les conséquences que l'on sait.

Qu'on ne s'y trompe pas : de telles suppressions entraîneront non seulement une dégradation des conditions de travail et des conditions d'enseignements, de nouvelles coupes dans les effectifs de certaines catégories professionnelles (personnels administratifs, sociaux...), mais surtout une réduction drastique de l'offre d'éducation touchant les élèves, et d'abord les plus défavorisés : nouvelles réductions de la scolarisation en maternelle avant 3 ans, suppressions d'options (en particulier dans les enseignements technologiques et professionnels...), réduction des possibilités de remplacements...

Dans tous les secteurs, ces choix vont s'accompagner d'une aggravation de la précarité.

Encore une fois, la logique comptable à courtes vues a pris le pas sur la réponse aux besoins et aux attentes et sur les investissements d'avenir.

Comme dans les autres services publics c'est la qualité du service qui est remise en cause.

Dès la rentrée, les intersyndicales de l'Education et de la Fonction Publique se réuniront. Le SNUipp avec la FSU mettra tout en oeuvre pour construire une mobilisation à la hauteur des enjeux.

### Sommaire

p.1 éditio  
p.2 crédits projets d'école, déménagement de l'IA et des circons, ouvertures de rentrée, 2 nouvelles IEN, EPS, de 3 h. à 4h./semaine?  
p.3 mémo utile  
p.4 rembourse-

ment des frais de déménagement, validation des services auxiliaires  
p.5 rejoindre le SNUipp  
p.6 SNUipp qui sommes-nous?  
p.7 Comment fonctionne le SNUipp  
p.8 notre conception du paritarisme

encart:  
spécial direction d'école  
bulletin d'adhésion  
enveloppe T  
calendrier

La défense de cette espèce est capitale...



**Pour nous,  
celle de la diversité,  
de l'égalité et de la  
réussite des élèves  
l'est aussi.**



SNUipp

Il est urgent d'agir !

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## CTPD du 21 juin

### Crédits projet d'école

A la demande du SNUipp, l'IA a apporté des précisions sur le courrier concernant le projet d'école reçu courant juin.

- Il confirme la baisse des crédits (11 000 •) et donc leur attribution à un nombre plus restreint d'écoles. En ce qui concerne les critères de répartition, il nous a répondu qu'un groupe de travail se réunirait après la rentrée pour que cela se fasse en toute clarté.

- Il confirme qu'il suffit seulement de remplir la feuille jointe au courrier pour le 15 septembre, le projet d'école concernant, selon lui, la vie interne de l'école. Il ne contrôle donc pas à priori, mais à postériori... à suivre...

### Déménagement de l'Inspection Académique et des circonscriptions

Enfin, l'Inspection Académique sera située dans des locaux aux normes (incendie, accessibilité...)! Le 25 octobre 2007, installation rue Gambetta à AUCH (aux 1er et 2nd étage de l'ancien Crédit Agricole)...

Cependant, si le Ministère a donné son accord à ce déménagement, entraînant une augmentation de loyer, c'est à la condition de réduire tous les autres coûts de location. Conséquence : tous les IEN et leur équipe se retrouveront logés eux aussi dans ces nouveaux locaux. On ne peut que regretter cette concentration qui éloigne quelque peu les équipes de circonscription des collègues. Ce n'est pas le redécoupage des circonscriptions à venir qui rapprochera géographiquement certains secteurs (l'ouest sera toujours à l'ouest... !).

Pour le moment, les 4 secrétariats restent tels quels.

Mais, pour la rentrée, le Recteur a déjà réduit les services de l'IA du Gers de 3 postes administratifs (ce qui ne manquera pas de poser des problèmes de fonctionnement). Avec la concentration des circonscriptions, rien ne garantit qu'il n'y ait pas très bientôt des économies d'échelles. **La diminution des moyens à l'Education Nationale concerne toutes les catégories de postes.**

### Ouvertures/fermetures : ajustements rentrée 2007

L'Inspecteur d'Académie dispose de 3 postes fermes (non employés lors des opérations de

carte scolaire de février 2007). Il récupère aussi le poste de maître G de Samatan non pourvu lors du mouvement.

Dès maintenant, il propose une ouverture à Polastron. Il considère que toutes les autres demandes d'ouverture sont trop proches du seuil et attend le comptage des effectifs le jour de la rentrée pour prendre sa décision. Les deux postes fermes restants seront affectés à des écoles à 4 jours, le poste récupéré servira à une ouverture pour une école travaillant à 4,5 jours après comptage des élèves (rentrée décalée), sinon il deviendra un poste de brigade congés.

## 2 nouvelles IEN dans le Gers

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Catherine VATONNE qui remplace Mme Moulat (partie à la retraite) et à Mme Carole ERRANT qui remplace Mme Méry (mutée en Haute-Garonne).

## EPS, de 3 h. à 4 h. par semaine?

Suivant l'engagement présidentiel de « doubler le nombre d'heures de sport effectuées à l'école », Xavier Darcos a demandé dans un simple courrier adressé aux inspecteurs d'académie d'inciter les enseignants du 1er degré à augmenter le nombre d'heures d'EPS qui « pourra » passer de 3 heures à 4 heures hebdomadaires en fonction des projets d'école.

Les enseignements aux dépens desquels cette augmentation s'effectuerait ne sont pas mentionnés.

Pourquoi l'EPS et non les arts visuels ou les mathématiques ?

Ne faudrait-il pas sereinement débattre de l'ensemble des horaires avant de décréter dans l'urgence l'augmentation de l'horaire de telle ou telle matière au fil des déclarations et diverses promesses du chef de l'exécutif?

Et dans le Gers, à défaut d'avoir plus de maîtres que de classes, si les ETAPS récupéraient leurs horaires, ça pourrait aider, non?





**Inspection Académique\***

42 rue Boissy d'Anglas  
32000 Auch

05 42 54 03 00  
05 42 54 03 19 (Fax)

**Circonscriptions\***

Auch Est:

15 rue Victor Hugo 32000 Auch  
05 42 54 03 57

Auch Ouest:

rue Son Tay 32000Auch  
05 62 61 83 66

Mirande:

Av. d'Antras 32300 Mirande  
05 62 66 55 11

Condom:

21 rue J. Ferry 32100 Condom  
05 62 28 04 32

\*Attention au 25 octobre,  
déménagement rue Gam-  
betta AUCH

**Conseillers Péd<sup>ques</sup>**

■ CPAIEN:

.....  
05 62 ..

■ CP-EPS:

.....  
05 62 ..

■ CP-Arts plastiques:

MAJOREL Jean  
05 62 61 83 66

■ CPD-EPS:

DANOS Sandrine  
05 42 54 03 60

■ CP-Musique:

BENHAMOU Alain  
05 42 54 03 61

■ CPD-Anglais:

TRUSSES Stéphane  
05 62 61 83 66

**Animateurs:**

■ Espagnol: Zemmouche Marc  
05 62 61 83 66

■ Informat:.....  
05 62 ..

■ Occitan:.....  
05 62 ..

**Enseignement spécialisé  
et intégration scolaire  
CPD- AIS:**

Fabienne VAYRETTE  
05 62 61 83 66

**MDPH:**

05 62 60 26 60

**Enseignant référent:**

.....  
05 62

**Scolaire et  
péri-scolaire**

**ADDA:**

5 Pl. Salinis 32000 Auch  
05 62 63 12 50

**AD-PEP: 3 rue Fabre**

d'Eglantine 32000 Auch  
05 62 05 74 33

**ADPL:**

5 quai Jaubert 32100 Condom  
05 62 68 29 20

**Bibli<sup>que</sup> Dép<sup>ale</sup> Prêt:**

Ch. Malartic 32000 Auch  
05 62 63 00 51

**CDDP:**

24 rue d'Embaquès  
32000 Auch  
05 62 05 86 11

**CINE 32:**

17 rue Lafayette BP 319 32007  
Auch cédex  
05 62 60 61 11

**CMPP:**

05 62 61 20 70 (Auch)  
05 62 28 35 24

(Condom)

**Conseil G<sup>al</sup>:**

BP 569 cedex 9  
rte de Pessan 32022 Auch  
05 62 67 40 40

. Service des Transports  
05 62 67 42 73

. Gers Vacances 2000  
(Arreau-Hossegor)  
05 62 98 66 34

**Jeunesse & Sport:**

9 rue Espagne 32000 Auch  
05 62 61 69 80

**Franças:**

Ch. de la Réthourie  
32000 Auch  
05 62 63 48 41

**FALEP: 36 rue des Canaris**

BP587 32022 Auch cedex9  
05 62 60 64 34

**IUFM:**

24 rue d'Embaquès  
32000 Auch  
05 62 05 28 87

**JMF: Cité de la Tourette**

32170 Miélan  
05 62 67 52 43

**JPA: 36 rue des Canaris**

32022 Auch Cédex09  
05 62 60 64 34

**Médecine Scolaire:**

Pl. d'Assas 32000 Auch  
05 62 63 26 00

**OCCE:**

chemin de la Réthourie  
32000 Auch  
05 62 61 27 85

**P.M.I et Vaccinations:**

22 rue E. Sue 32000 Auch  
05 62 05 57 41

**Préfecture:**

Pl. Erignac 32007 Auch  
05 62 61 44 00

**USEP: 36 rue des Canaris**

32022 Auch Cédex 09  
05 62 60 64 27

**Personnel**

**SNUipp/FSU**

Ch. de la Réthourie 32000  
Auch

05 62 05 42 51

**Assistante Sociale**

**Mme TISSEYRE**

05 42 54 03 58

**Autonome**

4 rue du Guichet  
32700 Lectoure

05 62 68 91 00

**CASDEN**

2 Pl. de l'Ancien Foirail 32000  
Auch

05 62 05 67 21

**Inspection Académ.**

**Service du Personnel**

05 42 54 03 20

**MGEN: 17 rue Lafayette**

32020 Auch cedex09

08 21 20 90 32

**MAIF**

10 place du maréchal Lannes  
BP 146

32003 Auch  
05 62 61 66 90

**MAE**

2 rue de la Somme  
32020 Auch

05 62 63 50 12

**Urgences**

Pompiers: 18

SAMU: 15

Gendarmerie: 17

Centre Anti Poison:

05 61 49 33 33



## Remboursement des frais de déménagement

Un remboursement forfaitaire des frais de déménagement peut être obtenu sous certaines conditions de la part de l'administration:

- 1- dans le cas d'une mutation
  - . après 5 ans dans l'ancien poste ou après 3 ans s'il s'agit d'une mutation après la première affectation,
  - . sans condition de durée en cas de rapprochement d'un conjoint, fonctionnaire ou contractuel d'une des Fonctions Publiques.
- 2- dans le cas d'une promotion de grade  
ex: un adjoint qui devient spécialisé, un adjoint qui devient directeur.
- 3- dans le cas d'une réintégration  
à l'issue d'un CLD, CLM, congé parental, de certaines disponibilités.

### Modalités pratiques

- . être nommé(e) à titre définitif
- . certaines nominations à Titre provisoire peuvent être prises en compte (téléphonez au SNUipp)
- . avoir effectivement changé de résidence familiale
- . la demande doit être formulée dans les douze mois qui suivent le changement de résidence administrative.

Mais quand le budget baisse.....

.....les indemnités auxquelles peuvent prétendre les enseignants, se voient attribuer des enveloppes qui sont bien inférieures aux besoins.

Cette année le montant attribué est d'environ 27000 €, le montant ayant été calculé en fonction des états de l'an passé. Cependant les mutations des personnels sont très variables d'une année sur l'autre, et cette année 5 collègues ayant été mutés en outre-mer, l'enveloppe va s'avérer nettement insuffisante, leurs frais correspondant aux 2/3.

Cette situation n'est pas unique à notre département, et une réunion était prévue au ministère le 12 juillet.

Encore une fois, on s'aperçoit que les moyens ne sont pas à la hauteur des nécessités, et certains collègues risquent de se retrouver en difficulté financière, alors qu'ils ne font appel qu'à leurs droits.

Mariana BARIC

## Validation des services auxiliaires

Sont validables comme services auxiliaires, les services effectués pour une administration publique. La demande de validation doit être faite dans les 2 années suivant la titularisation.

Les collègues dont la titularisation est intervenue avant le 1er Janvier 2004 peuvent toujours demander à valider des services auxiliaires jusqu'au 31 décembre 2008.

Cette validation nécessite le paiement de cotisations calculées sur le traitement indiciaire à la date de la demande.

Après notification par l'administration du coût de cette demande, vous disposez d'un délai d'un an pour renoncer éventuellement à votre demande.

Depuis l'arrêté paru au Journal Officiel n°22 du 27 janvier 2005, il est possible de valider des services effectués à temps partiel ou incomplet comme le prévoit l'article L.5 du code des pensions modifié en 2003.

Cette validation concerne toutes les nouvelles demandes mais également toutes les demandes non effectuées parce qu'impossible avec l'ancienne législation.

Pour ces dernières, il faut effectuer sa demande avant le 31/12/2008. Au delà de cette date, la règle des deux ans après titularisation pour toute validation sera appliquée.

Là aussi, les retenues se font sur la base du traitement au moment de la demande.

Maryse GALI

Prix 0,50€ - Mensuel n°211 - 27 août 2007 - CPPAP 0410 S 07278

SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER. ISSN 1241-0357 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51/ Fax: 05.62.05.65.78

SNUipp 32

tel: 05.62.05.42.51/ fax: 05.62.05.65.78

snu32@snuipp.fr





# REJOINDRE LE SNUIPP DU GERS...



**Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles (du Gers et de France), c'est du nombre de ses adhérents et de leur investissement dans leur section que notre syndicat tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement — quel qu'il soit.**

## L'Éducation au cœur de la société

L'Éducation Nationale est bien souvent au cœur des débats parce que viennent y converger les attentes, parfois contradictoires, de notre société. Ne s'agit-il pas pour l'Éducation Nationale, tout à la fois :

- d'éduquer les futurs citoyens pour leur apprendre à vivre ensemble dans le respect de chacun et des institutions communes ;
- d'instruire les jeunes pour leur donner les connaissances qui leur permettront, adultes, d'être les acteurs à part entière de leur vie ;
- de donner aux élèves une formation qui doit leur permettre d'entrer le plus facilement possible dans leur vie professionnelle, dans un contexte économique marqué par plus de 20 ans de chômage de masse ?

Parce que l'École est bien souvent la caisse de résonance des désarrois et des difficultés sociales, nous sommes de plus en plus souvent confrontés au cours de notre activité professionnelle à des situations difficiles.

Parce que la prise en charge, même imparfaite, de tous les jeunes de ce pays est un investissement d'importance, le budget de l'Éducation Nationale est régulièrement la cible de ceux qui ne voient dans les dépenses de l'État que des coûts à réduire.

Parce que le secteur éducatif est un secteur économique en pleine expansion et l'un des derniers à échapper encore largement au secteur privé, il attire l'avidité des entreprises qui souhaitent l'investir pour en capter la manne financière.

**Ces difficultés et ces défis, qui ne sont pas — loin s'en faut — de la seule responsabilité de l'Éducation Nationale, nécessitent, de notre part, une attitude à la hauteur des enjeux.**

## Peser sur les choix plutôt que les subir

Pour défendre les personnels, pour défendre l'École publique, ses missions et son fonctionnement, il nous faut être nombreux et unis. C'est en ce sens que le SNUipp se bat pour, sans jamais les opposer :

- une transformation progressiste de l'école, au service de la réussite de tous les élèves ;
- des avancées collectives pour la profession ;
- la défense des enseignants et des écoles.

Pour autant, il ne s'agit pas seulement de s'opposer aux attaques subies depuis de nombreuses années déjà, mais aussi faire valoir nos convictions, en contribuant à la réflexion collective, en défendant nos revendications.

C'est pourquoi, au-delà des actions revendicatives et du travail au sein des instances paritaires, le SNUipp édite des publications, organise des conférences et des réunions afin de diffuser les connaissances de la recherche, de contribuer à ce que les enseignants, eux-mêmes, s'approprient les problématiques de leur métier et y apportent des solutions adéquates.

## Adhérer, un acte militant

Ces défis, nous ne pourrons les affronter qu'ensemble. En rejoignant le SNUipp32, vous pourrez concrètement vous engager pour améliorer les conditions de carrière et de travail, pour développer le Service Public d'Éducation au bénéfice de tous les élèves, pour construire une société plus solidaire.

Rejoindre le SNUipp, c'est d'abord adhérer. En effet, sans les cotisations des syndiqués, nous n'avons plus, au quotidien, les moyens d'agir en votre nom, ni de vous informer à travers nos publications.

Rejoindre le SNUipp du Gers, c'est, surtout, contribuer à notre réflexion collective, nous aider à nous approprier les problématiques professionnelles, participer à l'élaboration des revendications, et, plus généralement, à votre rythme, partager la vie et les tâches de la section..



## Pourquoi se syndiquer ???

**- Pour être informé.** Vous recevrez les publications du SNUipp-FSU qui vous permettront de pouvoir vous informer par une voie indépendante de l'administration.

**- Pour rompre l'isolement.** Exerçant une profession difficile, vous pourrez échanger, quelque soit votre situation, sur les problèmes que vous rencontrez.

**- Pour élaborer et défendre les revendications des personnels.** Syndiqué, vous ferez entendre votre voix, pèserez sur les décisions plutôt que de les subir.

**- Pour participer à la transformation de l'école.** Vous contribuerez à défendre, développer, transformer l'école pour qu'elle demeure un service public et qu'elle permette à tous les enfants de devenir des citoyens.

**- Pour contribuer au mouvement social.** Vous participerez à la défense d'une certaine idée de la justice sociale. Se syndiquer est un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.

**Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'action syndicale.**

*C'est décidé, je me syndique!!*





# SNUipp, QUI SOMMES-NOUS ?



**Le SNUipp a été créé en 1992. Il est le syndicat majoritaire des personnels du premier degré aux élections paritaires depuis 1996. Il rassemble près de 55 000 syndiqués (dont 200 dans le Gers). La transformation de l'école, la recherche de l'unité syndicale, la transparence des opérations administratives, les droits et libertés dans le monde... sont quelques-uns de ses principes fondateurs.**

## **Un syndicat ambitieux pour l'École et pour les élèves**

Le SNUipp défend une certaine idée de l'École et de la profession. Les valeurs que nous portons s'expriment autant à travers la défense du service public laïc d'instruction et d'éducation afin de permettre l'accès pour tous les élèves à une formation de qualité, mais aussi d'assurer leur développement et leur épanouissement.

Cette ambition pour l'École passe, pour le SNUipp, par la transformation de celle-ci. Nous voulons dire comment l'École peut faire mieux pour assurer la réussite de tous les enfants, œuvrer au perfectionnement de la formation professionnelle et à l'amélioration des méthodes et programmes d'éducation et d'enseignement.

Outre son action dans les instances paritaires (CAPN, HCE, etc.), le SNUipp édite des publications et organise, localement ou nationalement, des stages, des conférences-débats, des colloques afin de permettre de diffuser les connaissances de la recherche, et de contribuer à faire prendre en charge par les enseignants eux-mêmes les problématiques de leur métier.

Faire en sorte que chacun soit acteur de l'évolution de son métier, partie prenante des transformations qui s'imposent, c'est l'ambition du SNUipp en ce domaine.

Pour la transformation de l'école, le SNUipp revendique notamment plus de temps de concertation et de formation, plus de maîtres que de classes, des effectifs limités, des moyens pour l'AIS, une place à l'école pour tous les enfants de 2 ans...

## **Un syndicat au service des personnels**

Le SNUipp a pour mission de défendre les personnels du premier degré de l'Éducation Nationale et de promouvoir leurs intérêts et conditions de travail, et ce au titre individuel et collectif, devant l'opinion, l'administration, les pouvoirs publics ou les tribunaux. Au sein des instances paritaires, notamment, les délégués du personnel du SNUipp veillent à la transparence et à la régularité des opérations administratives qui touchent à la carrière des personnels.

Sur les principales décisions liées à la transformation de l'école ou du métier, le SNUipp consulte largement la profession avant de s'engager en votre nom face aux pouvoirs publics.

Pour des avancées collectives de la profession, le SNUipp s'engage notamment pour la défense des retraites et des revenus, pour améliorer la mobilité géographique et professionnelle, pour une refonte de l'inspection...



## **Un syndicat ouvert sur la société**

Syndicat d'enseignant, le SNUipp souhaite contribuer, en toute indépendance, à la transformation de la société. Le SNUipp a développé des liens avec les organisations du monde du travail (syndicats, associations, etc.) et est solidaire de ses luttes.

Les valeurs que portent le SNUipp sont au cœur des luttes contre toutes les exclusions (sexisme, racisme, antisémitisme, xénophobie) afin d'œuvrer à la défense des droits de l'Homme et à la construction d'un monde de tolérance, de solidarité et de paix.

Pour une société plus solidaire, le SNUipp s'engage dans le mouvement social notamment pour la défense des services publics et de la protection sociale, la lutte contre la précarisation et les inégalités.

## **Un syndicat unitaire et responsable, présent à vos côtés**

Le SNUipp revendique et assume son indépendance vis à vis de tout parti. Il s'attache, dans ses propositions comme dans ses actions, à rechercher l'unité la plus large, et plus généralement à œuvrer à l'unification du mouvement syndical.

Le SNUipp est un syndicat de terrain qui s'efforce d'organiser la rotation des responsabilités syndicales et de limiter les décharges à temps plein. Les militants du SNUipp sont sur le terrain et gardent la responsabilité de leur classe.



**Le SNUipp est un syndicat affilié à la FSU**



En savoir plus? Consultez le site du SNUipp 32: <http://32.snuipp.fr>





# COMMENT FONCTIONNE LE SNUIPP ?



## Où se prennent les décisions au sein du SNUipp ?

- au Conseil Syndical, qui se réunit deux fois par trimestre, si possible avant chaque Conseil National (instance de décisions du SNUipp National) afin d'y envoyer son représentant. Il est constitué de collègues syndiqués élus, désireux de participer à une réflexion collective sur le devenir de l'école et de notre profession
- au Bureau Départemental, qui se réunit une fois par semaine. Celui-ci gère la section, traite les questions courantes et prépare le Conseil Syndical. Ses membres sont issus du Conseil Syndical.

## Qui sont les membres du BUREAU ?

Les membres du bureau sont des syndiqués qui bénéficient d'un certain temps de décharge sur l'année pour être au contact des collègues à défendre, pour préparer les dossiers qui vont être exposés en CAPD, etc. En général, ils sont aussi élus du personnel à la CAPD. La profession reconnaît cet engagement car, depuis 2002, le SNUipp est le syndicat majoritaire dans le Gers aux élections professionnelles.

Cette marque de confiance fait que de plus en plus de collègues s'adressent à eux et, bien souvent, le travail des membres du bureau se poursuit le mercredi et certains soirs de la semaine.

### Pour 2007/2008, sont membres du bureau:

- Betty JEAN dit TEYSSIER (secrétaire départementale)
  - Mariana BARIC
  - Sarah CASTIES-DIAZ
  - Elsa DELIGNIERES
- Philippe DUBRANA (trésorier)
  - Maryse GALI
  - Joël RAMBEAU

## Que font les membres du bureau ?

- Ils répondent aux questions des collègues par téléphone ou par courriel. N'étant pas des spécialistes du droit du travail et de l'administration, ils prennent parfois le temps nécessaire pour effectuer quelques recherches afin de vous répondre le plus précisément possible.
- Ils aident les collègues à rédiger certains courriers et assurent le suivi de leurs dossiers, notamment auprès de l'administration.
- Ils préparent les journaux reçus par les syndiqués, font vivre le site internet de la section et rédigent l'actuel hebdomadaire à destination des écoles.
- Ils vérifient auprès des collègues l'exactitude des informations que nous fait parvenir l'administration en vue des CAPD et CDEN (mouvement, promotions, carte scolaire...)

## Comment conçoivent-ils l'exercice de leur mandat ?

Les membres du bureau sont avant tout, comme vous,

des enseignants en charge d'une classe.

Parce qu'un représentant du personnel doit être au plus près des réalités du métier, il n'y a pas au SNUipp de personnes déchargées totalement de classe. Sur une partie de leur temps de travail, les collègues du bureau s'investissent, au SNUipp, dans leurs activités syndicales et sont, le reste du temps, dans leur classe.

Afin de concilier ces deux responsabilités et permettre un travail d'équipe, nos temps de décharge sont essentiellement concentrés sur deux jours de la semaine.

## Qu'est-ce que le CONSEIL SYNDICAL départemental ?

Il se réunit deux fois par trimestre au minimum, si possible avant chaque Conseil National pour mandater son représentant.

Il constitue le lieu permanent de rencontres, de débats et de mobilisations pour alimenter la réflexion et les positions du SNUipp départemental et national.

Pour cela, il a à connaître tout ce qui concerne la vie syndicale, avec pouvoir de décision pour ce qui est des problèmes locaux.

## Qui sont les membres du conseil syndical ?

Le conseil syndical est constitué de collègues syndiqués, élus, désireux de participer à une réflexion collective sur le devenir de l'école et de notre profession, et souhaitant enrichir la vie interne et l'action de notre section départementale de leurs convictions.

Ces collègues, investis bénévolement sur leur temps personnel, sont élus tous les trois ans par l'ensemble des syndiqués du département.

Suivant l'actualité, les membres du bureau peuvent décider d'élargir le conseil syndical à des collègues syndiqués non élus mais intéressés par l'ordre du jour.

## Ont été élu(e)s en 2007 :

Mariana BARIC, Mado BONNET, Edgar CASTERA, Régine CASAUX, Lydie COMMENGE, Elsa DELIGNIERES, Sarah DIAZ, Philippe DUBRANA, Claire ESTEVEZ, Maryse GALI, Betty JEAN DIT TEYSSIER, François MARCHESIN, Joël RAMBEAU, Claude SOURY, Stéphane TRUSSES, Fabienne VAYRETTE, Emmanuel VENEAU





# NOTRE CONCEPTION DU PARITARISME



Représentants de l'ensemble du personnel, nous assurons la défense individuelle de tous les collègues, syndiqués ou non. En CAPD, nous veillons au respect des mêmes règles pour tous.

D'une part, nous nous battons pour faire évoluer ces règles dans l'intérêt des personnels (mi-temps, ineat/exeat, suppression de la note dans les barèmes...).

D'autre part, nous nous battons pour la nécessaire transparence lors des principales étapes de la vie professionnelle (promotions, mouvement...).

Concrètement, nous mettons en œuvre cette transparence en informant toute la profession (information détaillée sur les différents thèmes, publication des avis adoptés en CAPD et des positions défendues par le SNUipp dans les instances paritaires).

## CAPD

Présidée par l'Inspecteur d'Académie, la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) est composée de 5 membres de l'administration désignés (en général des I.E.N.) et 5 délégués du personnel élus.

La CAPD est consultée pour avis par l'Inspecteur d'Académie pour tout ce qui concerne la carrière des personnels : affectations, promotions, stages de formation, changement de département, disponibilités, 1/2 temps, sanctions... Elle ne prend pas de décision, elle émet un avis. La décision finale revient à l'Inspecteur d'Académie.

Les délégués du personnel du SNUIPP sont attachés à l'équité et à la transparence. Ils interviennent sur tous les dossiers qui leurs sont soumis.

## CTPD

Présidée par l'Inspecteur d'académie, le Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) est composé à parité de membres de l'administration désignés et de représentants des personnels désignés par les syndicats en fonction de leur représentativité.

Le CTPD est consulté sur tout ce qui concerne l'organisation des établissements : carte scolaire, gestion des postes, plan de formation...

Là-aussi la décision finale revient à l'Inspecteur d'Académie.

## CDAS

La Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) s'occupe de l'Action Sociale en faveur de tous les personnels de l'Education Nationale.

Elle se réunit régulièrement pour examiner les demandes d'aide financière (sous forme de dons ou de prêts) présentés par les Assistantes Sociales.

Les commissions d'action sociale de l'éducation nationale ne sont pas paritaires mais tripartites avec des représentants : de l'administration ; des fédérations de fonctionnaires de l'éducation nationale ; de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).

## CDEN

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) est co-présidé par le préfet et le président du Conseil Général. Il est composé de représentants des élus (maires, conseillers généraux, régionaux, députés), de représentants du personnel, de parents d'élèves, de DDEN, d'oeuvres laïques... Il est consulté sur tout ce qui concerne l'organisation des établissements, écoles et collèges, tant pour ce qui est de la responsabilité de l'état que du Conseil Général.

## S'investir au SNUipp 32

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour nous aider à étayer ou à développer les activités de la section départementale, au rythme qui est le vôtre.

Celles et ceux qui souhaiteraient s'investir au service des collègues, de leur métier et des valeurs que nous partageons, peuvent rejoindre le conseil syndical. Il est aussi possible, si un sujet vous tient plus particulièrement à cœur, de nous aider à nous approprier ou à travailler plus en profondeur certains thèmes, seul ou avec d'autres. Participer aux stages et demi-journées d'info syndicale...

*C'est décidé,  
je me syndique !!*



Enfin, une participation aux tâches concrètes (pliage du journal, aide ponctuelle sur une action...) sera toujours appréciée.

**N'hésitez pas à nous contacter !**

dossier préparé par  
Sarah DIAZ, Emmanuel VENEAU

